



Depuis plusieurs mois, la CGT Finances Publiques alertait et demandait des explications sur l'exclusion des collègues effectuant les missions de l'enregistrement et de la publicité foncière.

En effet, de nombreux refus avaient été formulés par les directions locales pour ces collègues.

La CGT Finances Publiques a été enfin entendue et obtenue une réponse.

La direction générale a enfin pris une décision et a rédigé une note, en date du 13 décembre 2021, envoyé au réseau qui stipule très clairement que le télétravail trouve naturellement à s'appliquer dans les métiers de la publicité foncière et de l'enregistrement dans la mesure où les applications le permettent.

Des modalités pratiques sont proposées dans cette note.

La CGT Finances Publiques se bat pour que les droits soient les mêmes pour toutes et tous.

C'est une victoire qui démontre tout l'intérêt de ne pas rester isolés !

Public: [Infos / actions](#)

[Enregistrement](#)

[Patrimoine - SPF](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)

- [version PDF](#)

Leave this field blank
